

Mensuel

Directeur de publication :

Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la section académique du SNES :

40, avenue Saint-Surin -
87000 LIMOGES

Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

A l'appel de l'intersyndicale
(FSU, FERC-CGT, UNSA Education, SGEN-
CFDT, FAEN)

Grève unitaire le 28 septembre
dans l'Education

Manifestations départementales

Annonces budgétaires catastrophiques pour l'Education Nationale et dénaturation profonde de nos métiers riment avec conditions de travail, salaires et carrières encore plus dégradés pour les personnels et difficultés plus importantes pour les élèves.

Voilà ce qu'il en est des projets budgétaires qu'un gouvernement certes légal, mais plus forcément légitime, entend faire entériner par la représentation nationale dès l'automne 2006.

Le jeu politico-médiatique profondément délétère de l'été, aux antipodes du débat démocratique dont la France a pourtant un besoin urgent, n'est pas de nature à nous rassurer. L'oubli volontaire des questions qui ont surgi dans l'espace public avec les crises des

Budget 2007, suppression de 8500 emplois dont plus de 5000 dans le Second degré

Mettons un coup d'arrêt aux catastrophes programmées

« banlieues » puis du CPE comme l'avenir des jeunes, l'insertion dans l'emploi ou la place de la formation dans ce processus, n'a rien d'innocent.

Pour que la formation et le service public d'éducation, l'avenir de nos métiers prennent toute leur place dans le débat public, nous n'avons d'autres choix que celui de nous faire entendre.

La grève du 28 septembre relève de cette pertinence.

Investir dans l'Education doit devenir une priorité. Enrayer les projets de dévalorisation et de dénaturation de nos métiers, en défendre une conception ambitieuse, s'opposer à l'allongement de notre temps de travail : voilà les exigences que nous devons porter très nombreux dans la grève unitaire, le 28 septembre.

— — — — —
P. 1 : Edito

— — — — —
P. 2, 3 : Grève unitaire

— — — — —
P. 4 : Académie

— — — — —

Grève unitaire le 28 septembre

L'objectif prioritaire de la politique éducative en cours est d'ordre budgétaire : il s'agit d'abaisser les coûts de l'enseignement obligatoire et de désengager au maximum l'Etat de ses prérogatives et de ses devoirs en matière d'Education.

L'idée même de considérer la dépense éducative comme un investissement est balayée. Tout comme est balayée la question du coût social et culturel, pourtant exorbitant, qui ne manquera pas de résulter dans les années à venir de la sous-formation ou de la marginalisation d'une partie de la jeunesse.

Réduire les coûts de l'Ecole : voilà l'obsession gouvernementale. Tout est bon pour y satisfaire : réduction de l'offre de formation, éviction précoce d'élèves du système éducatif, rentabilisation des personnels, en les faisant travailler plus tout en les payant moins, précarité galopante.

Le cadre de cette orientation politique a été clairement fixé par la loi Fillon sur l'Ecole. Un certain nombre de ses déclinaisons sont en œuvre. D'autres sont à venir, en cohérence avec le projet du budget 2007.

Toutes ces questions sont au cœur de la grève du 28 septembre. Si nous laissons faire, tous les repères, les garanties, les droits, dont nous disposons encore dans l'exercice de nos métiers, voleront en éclat. Quand dans le même temps se creuseront pour les élèves inégalités sociales et culturelles.

La fin d'une logique de carrière ?

L'omniprésence du discours sur le « mérite » qui nous est servi, tant sur l'avancement de grade (hors classe) que sur la promotion interne (changement de corps), a un double objectif.

Le premier est budgétaire. Il s'agit là encore de réaliser des économies. Il faudrait donc « rajeunir » les promus de façon à diminuer le nombre de collègues accédant aux indices de la HC avant la retraite. C'est en cela que le critère d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon a été fortement minoré et remplacé par une « évaluation » de l'investissement professionnel, ouverte à tous les arbitraires.

Le deuxième objectif, beaucoup plus prégnant, c'est d'individualiser et d'encadrer fortement nos métiers, d'où la mise en forme d'une « nouvelle gestion des ressources humaines » qui donne la main aux recteurs sur les promotions et les mutations.

Derrière la recherche de plus de soumission des personnels aux autorités hiérarchiques, le ministère de l'Education s'inscrit dans la perspective plus générale de transformations d'une Fonction publique de carrière en une Fonction publique d'emploi.

Exit alors les garanties de progressions de carrière (et de rémunération) attachées à un corps (certifié ou agrégé par exemple), mais par contre carrière et rémunération dépendantes de l'emploi occupé (avec primes plutôt que points d'indice, y compris dans la reconnaissance du « mérite »).

Les attaques actuelles soulignent l'urgence de porter l'avenir de nos professions, de nos qualifications, de nos carrières et de nos salaires dans le débat public, y compris dans la perspective des échéances électorales, parce qu'il faudra des personnels qualifiés pour améliorer réellement l'Ecole.

Pouvoir d'achat

Toutes les raisons d'agir !

Flambée des prix des carburants, hausse des loyers, augmentation des tarifs EDF et du gaz : la question des rémunérations est plus que jamais d'actualité.

Selon l'INSEE, la hausse du pouvoir d'achat s'est ralentie en 2005 (+1.1% contre +2.2% en 2004), mais chacun est en mesure de constater chaque jour que, pour les salariés, la dégradation est pire que ce que les statistiques officielles annoncent.

La répartition des richesses est de plus en plus inégalitaire : certains voient en effet leurs revenus fortement augmenter, alors que la grande masse des salariés voit son pouvoir d'achat stagner et régresser. Pour la seule Fonction publique, les estimations de la perte de pouvoir d'achat, résultant du décrochage sur les prix de la valeur du point d'indice, varient selon les fédérations de fonctionnaires entre 6% et 7% depuis l'an 2000. Les changements d'échelon ont alors vocation à compenser ces pertes.

A l'heure où le gouvernement se félicite de la bonne santé de l'économie française, il est temps de répartir plus justement les richesses. Si la consommation des ménages se porte bien, c'est avant tout dû à un important prélèvement sur l'épargne. Sans augmentation significative des salaires, cela n'aura qu'un temps.

Augmentation des salaires, revalorisation des carrières : c'est socialement juste, c'est économiquement efficace et c'est collectivement mérité. Pourtant, ce n'est que par notre propre mobilisation que nous l'obtiendrons.

Nos métiers sont fortement déclassés. Le salaire d'embauche d'un enseignant de second degré est l'un des plus bas d'Europe (1,13 fois le Smic contre 2,11 en 1981). La question des futurs recrutements et de leur qualité se joue donc dans un environnement extrêmement défavorable et préoccupant.

Budget 2007

Mettre un coup d'arrêt à la catastrophe programmée

Au motif de la réduction de l'endettement de l'Etat, de Robien et de Villepin ont décidé de supprimer 15 000 postes de fonctionnaires au budget 2007 (rappels : 7392 en 2005, 5318 en 2006).

L'éducation nationale est de loin le Ministère le plus touché par ces suppressions d'emplois et, alors que les collèges et les lycées ont déjà perdu l'équivalent de près de 25 000 postes d'enseignants depuis la rentrée 2003, ce sont 8 500 nouveaux emplois qui disparaîtront à la rentrée 2007. Un nouveau seuil est franchi et le gouvernement s'appête à des réformes importantes touchant à l'offre de formation, à la qualification et au service des enseignants.

A cet effet, Jean François Copé, ministre du budget a commandé 5 audits de « modernisation » concernant l'Education ; les lettres de mission qui les accompagnent donnent clairement l'objectif de « dégager des marges de productivité » : en remettant en cause le baccalauréat, en réduisant les horaires au collège, au lycée et au LP, en remodelant les décharges des enseignants ne répondant plus pour certaines d'entre elles à des critères nationaux mais distribuées par le chef de l'établissement.

Le gouvernement fait ainsi le choix de favoriser le chômage et la précarité, renoncer à toute ambition éducative, ne plus ou mal assurer certaines missions du service public d'éducation, notamment le remplacement ; d'alourdir un temps de travail des enseignants déjà saturé ; alors que d'ores et déjà, les effets de la pénurie se font lourdement ressentir.

Allongement du temps de travail

L'allongement du temps de travail des enseignants de Second degré est de plus en plus présenté comme nécessaire, sous couvert de justifications diverses et variées (parfois même d'ordre pédagogique !). On a pu lire ou entendre récemment quelques propositions dans le cadre de la campagne présidentielle.

De Robien, lui, s'emploie à nourrir cet objectif en portant les feux sur nos statuts :

- le décret d'août 2005 sur le remplacement des profs absents moins de 15 jours par leur collègues du même établissement : si la mobilisation a permis qu'il ne soit que rarement appliqué, ce décret n'est pas abrogé ... Il pourrait être fortement réactivé. Vigilance !

- décharges statutaires : premières chaires et pondérations d'heures (type BTS) sont aujourd'hui dans le collimateur. Et sans forte réaction, le réveil pourrait être douloureux.

Sans revenir sur l'ensemble des raisons qui fondent notre refus du Conseil Pédagogique, cette instance pourrait être rapidement instrumentalisée au service de la mise en œuvre locale de ces régressions statutaires. Raison supplémentaire de récuser ce Conseil.

Décharges statutaires

Espèce en voie de disparition ?

Les décharges statutaires sont des réductions de service accordées aux enseignants en fonction de conditions de service contraignantes. Chacun connaît l'heure de première chaire attribuée aux enseignants qui exercent dans les classes de fin du second cycle. Mais il y en a d'autres : heures de labo, effectifs pléthoriques ... Elles concernent 140 000 enseignants et représentent l'équivalent de 7 000 postes.

Les audits commandités par le Ministère des Finances tendent, dans leurs préconisations, à supprimer le caractère obligatoire de ces décharges pour, dans un premier temps, attribuer aux chefs d'établissement un volant d'heures à répartir au cas par cas. Nul doute que ce volant d'heures se réduira peu à peu ... Pourtant, nous savons tous que ces décharges sont légitimes car le métier s'est complexifié et alourdi. Il en faudrait d'ailleurs de nouvelles, par exemple dans les établissements difficiles, ou pour l'informatique pédagogique...

Ne laissons pas faire, ce qui n'est ni plus ni moins qu'un accroissement programmé de notre temps de travail. Mise en œuvre : rentrée 2007 avec 3112 postes supprimés.

Syndiquez-vous

En mars et avril derniers, deux mois d'intenses mobilisations sur le CPE ont permis un authentique succès de l'action syndicale. Ce succès a montré l'utilité et l'efficacité du syndicalisme dès lors qu'il se rassemble, mène une action unie pour défendre l'intérêt général, toutes générations confondues.

Nombre de batailles restent à mener. En 2006/2007, le syndicalisme a un rôle essentiel à jouer pour les élèves, comme pour les personnels : ouvrir le débat et modifier en profondeur les politiques éducatives et sociales à venir.

C'est à cette tâche que le SNES prétend s'atteler avec le plus grand nombre d'entre nous pour se faire entendre.

Syndiquez-vous. Construisons ensemble un projet éducatif digne de répondre aux besoins des jeunes, de l'évolution de la société et de l'avenir de notre pays. Défendons notre métier.

Inadmissible réduction d'indemnités

Dans la recherche de réduction à tout prix des dépenses de l'Etat, nos dirigeants n'hésitent même plus à en faire supporter certaines par ses personnels, quitte à renier des textes établis par eux-mêmes ...

C'est ainsi qu'après avoir multiplié le nombre d'affectations sur deux établissements situés dans des communes différentes – contrairement à nos statuts- le ministère n'indemnise pas les collègues concernés à la hauteur de leurs frais.

Même s'il n'y a pas de transport en commun, un collègue affecté dans ces conditions, qu'il soit titulaire d'un poste fixe ou remplaçant affecté pour toute l'année scolaire, n'est indemnisé que sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe pour les trajets effectués entre les deux établissements.

Combien devra payer une collègue affectée sur Bort les Orgues et Corrèze qui se voit sommée d'effectuer 600 Km par semaine pour effectuer les trajets entre ces deux lieux de travail ?

S'ajoute au faible montant du remboursement le délai nécessaire pour obtenir le remboursement : les correcteurs de bac et de BTS peuvent eux aussi le vérifier chaque année.

Notre zélé ministre, estimant qu'on pouvait encore mieux faire pour délester les enseignants de quelques-uns de leurs privilèges exorbitants, a décidé de s'attaquer à l'ISSR (Indemnité de sujétion spéciale due aux remplaçants) appelés à des remplacements d'une durée inférieure à l'année scolaire.

Sans aucune concertation, il a donc donné des consignes orales aux recteurs pour réduire ces indemnités.

Selon une circulaire ministérielle de 89 nullement abrogée, elles doivent être attribuées pour tous les jours du remplacement, y compris les mercredis et dimanches ; liées à un exercice particulier, créées pour rendre « attractive » la fonction de remplacement, elles ne constituent pas de simples remboursements de frais de déplacement.

Le rectorat vient d'établir une circulaire rectorale stipulant que désormais les remplaçants de l'académie ne percevraient d'indemnités que pour les jours de déplacement effectif- soit une baisse de 50% en moyenne-. La circulaire nationale ?

« Une circulaire n'a pas d'assise juridique », rétorque le rectorat.

A bon entendeur ...

Réseau Education Sans Frontières 87

Cette rentrée scolaire est bien particulière pour de nombreuses familles sans papiers dont de nombreux enfants sont scolarisés dans les 1^{er} et second degrés. En effet, bon nombre d'entre elles ont espéré obtenir enfin une régularisation dans le cadre de la circulaire Sarkozy du 13 juin dernier. Elles se sont donc précipitées pour remettre un dossier à la Préfecture avant la date fatidique du 13 août. S'il est difficile de connaître le nombre de dossiers déposés- probablement plus d'une centaine- toutes les réponses n'ont pas encore été communiquées. Certaines familles, dont plusieurs ont fait l'objet d'un parrainage lors d'une cérémonie à la Mairie de Limoges le 18 juillet dernier, sont en voie de régularisation ; mais d'autres ont reçu récemment une réponse négative ouvrant ainsi la porte à un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, puis à une possible expulsion.

Cette détestable « chasse à l'enfant », imposée par le Ministre de l'intérieur Sarkozy pour des raisons purement électoralistes et qui rappelle de sombres périodes de l'histoire de notre pays, a déjà fait plusieurs victimes en France, notamment auprès de jeunes majeurs scolarisés. Nous vous demandons donc, à l'intérieur de vos établissements, de rester particulièrement vigilants et de vous apprêter à vous mobiliser de diverses manières si la situation l'impose (rédaction de courriers, accompagnement de l'élève concerné et de sa famille lors de démarches à la Préfecture, signalisation de cas sensibles au SNES ou à la Maison des droits de l'homme, etc). Merci de nous tenir au courant tout en gardant en tête qu'il faut parfois aussi agir avec discrétion, certains élèves ne souhaitant pas faire connaître leur condition.

Votre soutien, tant moral que financier, est bien évidemment le bienvenu. Contactez pour cela Christophe DUBUC, à la Section académique, les mardis et jeudis après midi ou sur s2-87@limoges.snes.edu.

Notez enfin dans vos agendas que le RESF 87 (Réseau Education Sans Frontières) organise une réunion publique le jeudi 28 septembre à 20h, dans une salle derrière l'hôtel de ville (le lieu sera précisé) afin de faire un point complet sur la situation.